

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

MINISTRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION,
DES FINANCES ET DE L'EQUIPEMENT

SERVICE DE LA GESTION DU PERSONNEL DES
JURIDICTIONS ET DES SERVICES JUDICIAIRES

DECRET N° 2000-229 du 7 Septembre 2000

portant nomination de Monsieur **S. A. L. A. Barnabé**, Attaché des SAF en qualité d'auditeur de justice

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

visas

Vu l'Acte fondamental du 24 octobre 1997 ;
Vu la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu la loi n° 022/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire République du Congo ;
Vu la loi n° 023/92 du 20 août 1992 portant statut de la Magistrature ;
Vu la loi n° 15-99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 023-92 du 20 août 1992 portant statut de la magistrature ;
Vu le décret n°62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;
Vu le décret n°91/509 du 27 mai 1991 portant reversement provisoire des magistrats ;
Vu le décret n° 94/769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;
Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°99/2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°99/85 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du Ministère de la Justice ;
Vu l'arrêté n° 1907/MTFPSS/DGFP/DGGA du 16 octobre 1995 autorisant certains fonctionnaires des services administratifs et financiers, sociaux, techniques, travail, impôts, enseignement, déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) en tête POUMOKO Alphonse (régularisation) ;
Vu l'arrêté n° 01/MIRA/MENRSTET du 09 janvier 1996 portant désignation des élèves admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, au département des carrières judiciaires, filière MAGISTRATURE ET GREFFIER EN CHEF, session de septembre 1992 ;
Vu le dossier de l'intéressé ;

DECRETE

DGB

Alsy

Article 1^{er} Monsieur **SALA (Barnabé)** Attaché des SAF de 2^e échelon, indice 680, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des SAF, de nationalité congolaise, né le 05 mai 1954 à Loaka (Kouilou), licencié en droit, option droit privé, est nommé dans la Magistrature Congolaise en qualité d'Auditeur de Justice indice 850, pour compter du 26 octobre 1992, date effective d'admission de l'intéressé à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM).

Article 2 : conformément aux dispositions du décret 94/769 du 28 décembre 1994 susvisé, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /

Brazzaville, le 7 Septembre 2000

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Denis SASSOU NGUESSO

Le Ministre des Finances
et du Budget.

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice,

Maitre Jean Martin MBEMBA

Mathias NDZON

AMPLIATIONS

PR	2
MJ	2
SGJ	2
DGFP	2
DGB	2
DGCF	2
Cour Suprême	2
C-A- BZV	2
C-A- Owando	2
C-A- Dolisie	2
C-A- P/N	2
SGG	2
JORC	2
Intéressé	1
Dossier	3/30